Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20, 2 postes pour le Service pénitentiaire

Dans sa séance du 9 juillet 1997, le Conseil d'Etat a accepté la création de 20,2 postes pour le Service pénitentiaire vaudois. Ces nouveaux postes seront répartis entre les Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) et les Maisons d'arrêts et de préventives (MAP) du canton. Le crédit supplémentaire à inscrire au budget 1997 et correspondant à ces postes (1 million 46 mille 300 francs) doit encore être approuvé par la Commission des finances du Grand Conseil.

Ces 20,2 nouveaux postes seront répartis de la manière suivante:

- 11,2 postes seront affectés aux EPO pour permettre la création d'une section de sécurité renforcée. Cette nouvelle section comprendra six places réservées aux détenus particulièrement dangereux; le personnel sera composé de surveillants et d'éducateurs ou travailleurs sociaux. Dans cette nouvelle section, l'encadrement des détenus tiendra compte à la fois du besoin de sécurité et du type de « dangerosité » qu'ils présentent.

Cette section de sécurité renforcée répond à un besoin urgent des cantons membres et non-membres du Concordat romand; jusqu'à présent, ces détenus particulièrement dangereux étaient éparpillés dans les diverses prisons de Suisse aptes à les accueillir. Et depuis plusieurs années, ces cantons d'accueil font pression sur le Concordat pour qu'il crée enfin des structures adéquates lui permettant de garder ses détenus.

Cette nouvelle section résout ce problème mais à court terme seulement et dans l'attente d'une solution qui réponde aux problèmes globaux du pénitencier.

- les 9 autres postes seront répartis entre la prison préventive du Bois-Mermet et la MAP d'Orbe. Ces postes permettront d'augmenter le degré de sécurité de ces établissements, de diminuer les risques à l'entrée des détenus et des visiteurs grâce à un contrôle et à une présence renforcés. Mais ils ne suffiront pas pour développer de nouvelles activités indispensables dans les prisons préventives, comme l'extension des visites des familles. Ils ne font que combler de grosses lacunes en matière de sécurité.

Ces nouveaux postes ne modifieront pas le rapport surveillant-détenu: aux MAP, un surveillant pour cinq détenus; aux EPO, un surveillant pour 2,2 détenus. Mais ils

permettront de diminuer considérablement le nombre d'heures supplémentaires effectuées par le personnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 1997

A. Vallotton, chef du Service pénitentiaire; 021. 316.48.01